



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

pouvoir d'achat des retraités

Question au Gouvernement n° 686

Texte de la question

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

M. le président. La parole est à Mme Isabelle Valentin, pour le groupe Les Républicains.

Mme Isabelle Valentin. Monsieur le Premier ministre, comme beaucoup de députés, je reçois dans ma permanence de nombreux retraités en colère. Ils sont en colère, car ils sont touchés de plein fouet par la hausse de la contribution sociale généralisée, la CSG.

Tous n'avaient pas compris que cette hausse de 1,7 % équivalait effectivement à une augmentation de 25 %. Beaucoup avaient retenu que seules les retraites d'un montant supérieur à 1 200 euros seraient touchées.

M. Christian Jacob. C'est vrai !

Mme Isabelle Valentin. Très peu avaient compris que c'est le revenu fiscal du couple qui est imposé. Comme beaucoup de mes collègues, je reçois des personnes qui perçoivent une pension mensuelle de 400 euros ou de 500 euros et qui se trouvent affectées par cette hausse de la CSG du fait du revenu plus élevé de leur conjoint. Est-ce décent ?

Que répondez-vous à ces personnes, monsieur le Premier ministre ? Qu'elles sont des privilégiées ? Elles ont pourtant souvent travaillé plus que nous, et dans des conditions plus difficiles. Leur retraite est juste le fruit d'une vie de travail ; leur épargne juste une petite sécurité visant à assurer le financement de la maison de retraite.

Dans son programme de campagne, le Président de la République promettait 60 milliards d'euros d'économies et 20 milliards d'euros de baisse d'impôts.

M. Éric Straumann. Et pas pour les plus riches !

Mme Isabelle Valentin. Faute de lutter contre le gaspillage de l'argent public, votre gouvernement augmente cette année les prélèvements obligatoires pesant sur les ménages de 4,5 milliards d'euros, et les dépenses de l'État de 7,1 milliards d'euros.

M. Claude Goasguen. Eh oui !

Mme Isabelle Valentin. L'Institut national de la statistique et des études économiques, l'INSEE, comme L'Observatoire français des conjonctures économiques, l'OFCE, l'ont confirmé. Et je ne parle pas de la hausse des taxes sur le gasoil, le gaz et le fioul.

Monsieur le Premier ministre, quand votre gouvernement va-t-il enfin faire du pouvoir d'achat sa priorité et répondre aux attentes des Français ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement.* Madame la députée, voilà un sujet qui revient régulièrement.

M. Patrick Hetzel. Parce que vous ne faites rien !

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État.* Sachez que ce n'est pas à force de le répéter que vous parviendrez à convaincre les Français. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Répondre à votre question est, aujourd'hui, extrêmement facile, et ce pour une raison simple : le peuple français a voté à l'élection présidentielle, et votre candidat a été éliminé.

Votre candidat, madame la députée, qui souhaitait, je le rappelle, une augmentation de la TVA de 2 % qui aurait pesé sur la totalité de la consommation des Français. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM. – Brouhaha sur les bancs du groupe LR.*)

Votre candidat, qui voulait supprimer 500 000 postes de fonctionnaires dans notre pays – une mesure qui trouve, aujourd'hui encore, de nombreux soutiens sur vos bancs.

M. Maxime Minot. C'est hors sujet !

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État.* En ce qui me concerne, j'observe que le Président de la République a été élu...

M. Pierre Cordier. Par défaut !

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État.* ...sur un contrat clair passé avec les Français. Ce contrat prévoyait effectivement une augmentation de la CSG de 1,7 % pour 60 % des retraités : il l'avait très clairement annoncé lors d'un meeting, le 10 décembre 2016. Cela n'a donc jamais été caché. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe REM.*)

M. Christian Jacob. Ce n'est pas le sujet !

M. Pierre Cordier. Répondez à la question !

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État.* J'ai d'ailleurs le souvenir d'un débat avec le président de votre groupe, M. Christian Jacob, au soir du premier tour : il me reprochait cette mesure et je l'assumais parfaitement.

M. Jean-Paul Lecoq. Elle n'était pas inscrite dans la profession de foi !

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État.* De fait, au moment où nous décidons de cela, nous faisons également en sorte que 21 millions de salariés en France puissent connaître une augmentation significative de leur salaire. Nous savons tous, et cela devrait d'ailleurs nous rassembler, que, dans ce pays, le travail ne paie pas assez.

M. Thibault Bazin. Vous sacrifiez les retraités !

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État.* Mesdames et messieurs les députés de l'opposition, notre objectif est de faire en sorte que la société du travail garantisse à chaque femme et à chaque homme l'accès au travail,

grâce à une réforme en profondeur de la formation professionnelle.

M. Pierre Cordier. Répondez à la question !

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État*. Il est également d'assurer à chaque salarié une juste rémunération. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*)

Vous pouvez, évidemment, faire semblant d'oublier qu'une élection présidentielle a eu lieu et que les Français ont choisi.

M. Pierre Cordier. Par défaut !

M. Christophe Castaner, *secrétaire d'État*. Ou bien vous pouvez vous mobiliser pour que nous puissions transformer en profondeur ce pays et retrouver le chemin du plein emploi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Valentin](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 686

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 mars 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [15 mars 2018](#)